



Dégât des eaux en cours depuis 6 mois à Paris

Par **Alaincassis**, le **28/03/2013** à **17:24**

Bonjour à tous,rrnrnJ'ai un appartement dans le 75006 au 3e étage, et un dégât des eaux, provenant du 5e etage me détruit lentement mon appartement.De plus l'appartement est en vente, et cela n'aide pas les candidats acheteurs à se décider...rnJe ne viens à Paris que tous les 15 jours, et je m'aperçois que cela se dégrade de plus en plus.rnAu 5e, le propriétaire habite à l'étranger.rn Sa locataire, que j'ai vu, refuse l'exploration d'un plombier, car cela rendrait inutilisable sa salle de bains pendant une durée indéterminée.rnrnAujourd'hui le syndic de l'immeuble me dit qu'il ne peut rien faire, car une procédure d'expulsion est en cours contre la locataire, qui, je suppose ne paie plus son loyer, car sa salle de bains est pleine de fuites.rnrnQue puis-je faire pour faire avancer les choses et surtout arrêter les fuites. Dois-je assigner quelqu'un avec l'aide d'un avocat ? Et quel avocat ? spécialiste des assurances, contentieux du droit civil ?? rnMerci de votre aide...